

VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL

Motion de soutien à l'action de l'AMF sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

La France est confrontée depuis des années à une grave crise des finances publiques qui se traduit par un endettement de près de 2000 milliard d'euros.

Dans ce contexte difficile pour notre pays, les collectivités territoriales, qui bénéficient de transfert de ressources de l'Etat à hauteur de 100 milliards d'euros, doivent participer à l'effort de redressement des comptes publics.

Toutefois, cette participation ne doit pas porter atteinte à leur rôle d'investisseur public de premier rang.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Bordeaux rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ,

- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Bordeaux estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Bordeaux soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.
- Mise en place d'une écotaxe ou d'une éco-redevance qui permette de financer les projets d'infrastructures de transports collectifs urbains.

Amendement proposé par Mr le Maire et Le Groupe Ecologiste
(à l'identique de la CUB)

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS
ABSTENTION DU GROUPE DU FRONT NATIONAL
ABSTENTION DE Mme DELAUNAY

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Alain JUPPE

M. LE MAIRE. -

Nous terminons avec l'examen de la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Vous l'avez sur table. Je ne vais pas la commenter longuement. On l'a déjà évoquée à plusieurs reprises.

Le point de départ c'est évidemment l'annonce des réductions drastiques des concours financiers de l'Etat, 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF, dont je rappelle que c'est une association qui regroupe des communes de toutes sensibilités politiques - son Président qui vient d'être élu, ou va être élu, est M. Baroin, son Secrétaire Général est M. Laignel, donc voyez qu'il y a une grande diversité d'approches politiques - le Bureau de l'AMF a souhaité à l'unanimité mener une action forte et collective pour expliquer la situation et alerter les pouvoirs publics.

La seule alternative aux réductions de 30% des dotations des communes c'est évidemment des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent les leviers d'actions des collectivités territoriales.

Dans cette motion il est demandé à chaque commune d'individualiser le texte de la motion, ce qu'on a fait au titre de la Commune de Bordeaux, dont on rappelle les grands enjeux d'actions :

Faciliter la vie quotidienne des habitants,

Accompagner les entreprises présentes sur le territoire,

Jouer un rôle majeur dans l'investissement public.

La conclusion de cette motion c'est un soutien aux demandes de l'AMF formulées en trois alinéas :

Premièrement, le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,

Deuxièmement, l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives sources d'inflation de la dépense,

Troisièmement, la réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Comme je vous l'ai rappelé, plusieurs communes de la Communauté Urbaine ont déjà fait délibérer leur Conseil Municipal en faveur de cette motion, et le Conseil de Communauté l'a adopté vendredi dernier à la majorité, puisque les élus communistes ont voté contre, et abstention du Conseiller Communautaire du Front National.

Je vous la soumetts aujourd'hui pour adoption.

Mme DELAUNAY

MME DELAUNAY. -

Première chose, Monsieur le Maire, je crois que cette motion a été adoptée sous la présidence de M. Pélissard, mais si je fais erreur vous pouvez me le préciser.

M. LE MAIRE. -

Oui, mais ça, ça n'a pas d'importance, Madame. J'ai dit que M. Pélissard avait passé la main à M. Baroin, mais M. Laignel qui avait cosigné la motion est toujours Secrétaire Général.

MME DELAUNAY. -

De toute manière ça ne change pas le sens de mon propos.

Pour ma part je me suis abstenue, mais je note que ça n'a pas été enregistré à la Communauté Urbaine, et pourtant cette motion avait été amendée.

Elle avait été amendée en rappelant dans les premières lignes la situation de notre pays dont personne et en particulier aucune collectivité ne peut s'exonérer.

2.000 milliards de dette et chaque semaine 825 millions d'intérêt de la dette que nous payons.

Je fais volontiers la comparaison avec la loi que j'ai eu l'honneur d'élaborer, qui va coûter 645 millions, et pour autant changer concrètement la vie de nombreux Français.

Donc dans ces conditions que l'on peut qualifier de dramatiques, je pense qu'il est de mauvaise pédagogie vis-à-vis des Français qu'une collectivité ou une autre, un groupe de Français ou un autre, s'exonèrent de la responsabilité collective qui est la nôtre. C'est pour cela que je m'abstiendrai.

Nous sommes dans une période de résistance à la crise et au risque de faillite. Nous devons y être solidaires.

Et si je comprends parfaitement que l'Association des Maires de France veuille améliorer ceci ou cela, veuille discuter, veuille un médiateur, tout cela nous pouvons chacun le comprendre.

Je ne comprends pas que notre collectivité vote cette motion sans réserves ni corrections comme cela a été fait à la Communauté Urbaine de Bordeaux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Ah ! Voilà une façon là encore de biaiser.

Eh bien j'accepte de mettre en tête de cette motion le même paragraphe qu'à la Communauté Urbaine. Et donc je prends acte de votre soutien dans ces conditions ?

MME DELAUNAY. -

(Hors micro)

M. LE MAIRE. -

Dans tous les cas de figure vous vous absteniez courageusement. C'est très bien. Après la leçon que vous venez de nous donner sur la gestion des finances publiques c'est très courageux.

Je trouve que cette attitude n'est pas correcte. Franchement. Il y a une situation à laquelle nous sommes tous confrontés. Dans beaucoup de conseils municipaux on est solidaires. Cette motion aura d'autant plus d'impact qu'elle sera votée à une très large majorité, pour ne pas dire à l'unanimité par le plus grand nombre de conseils municipaux possibles, et vous vous défilez une fois encore.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Deux brèves observations, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La première, nous allons voter cette motion, mais je ne voudrais surtout pas que vous en tiriez la conclusion que le fait de déplorer le désengagement de l'Etat dans ses dotations aux collectivités locales, soit un chèque en blanc que nous vous signons chaque fois que vous déciderez de diminuer la voilure d'une politique municipale, comme vous l'avez fait tout à l'heure pour la réforme des rythmes scolaires.

Il est de votre responsabilité, Monsieur le Maire, de ventiler, effectivement, cette diminution des dotations de l'Etat, mais à aucun moment vous ne pouvez tirer la conclusion aujourd'hui si nous votons cette motion, que nous approuverons systématiquement toutes les réductions de budgets que vous serez amené à pratiquer.

A mon avis il y a des budgets qui méritent plus que d'autres de voir leurs dotations affectées par cette diminution des dotations de l'Etat. C'était ma première remarque.

Ma deuxième remarque, Monsieur le Maire, je pense que vous y acquiescerez facilement, c'est que vous preniez en compte l'amendement que j'ai proposé à la Communauté Urbaine vendredi dernier, qui a été retenue dans le cadre des débats et à l'issue du vote. J'avais proposé également que nous sollicitions la mise en place d'une éco-tax, ou éco-redevance, qui permette de financer les projets d'infrastructures de transport collectif urbain.

Je considérais que l'abandon de l'éco-tax tel qu'initialement envisagée allait terriblement pénaliser nos projets de transport collectif, et donc que c'était bien de se plaindre également par la même motion de cet abandon, en tout cas de cette réduction d'ambition de l'éco-tax telle qu'elle nous est actuellement proposée par le gouvernement.

Donc si vous le voulez bien, nous voterons cette motion si vous acceptez qu'on rajoute ce simple paragraphe que nous avons rajouté sans problème à la Communauté Urbaine. Je crois

que vous l'avez vous-même approuvé. Votre groupe l'a également approuvé. Je pense que ça serait bien que les deux motions soient identiques également sur ce point-là. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous considérons que les choix budgétaires que vous faites se font souvent au détriment des plus faibles. Nous avons pu le dire, vous préférez financer un grand stade ou un musée du vin plutôt que des crèches publiques, ou encore une application juste de la réforme des rythmes scolaires.

Bordeaux est une commune riche et l'impact du plan d'économies du gouvernement pourrait n'avoir qu'un effet relatif sur nos politiques importantes si toutefois vous n'aviez pas fait les mauvais choix budgétaires jusque-là.

Ceci étant dit, cette motion met l'accent sur une situation que je considère pour ma part relever d'un désastreux mouvement de recentralisation, un mouvement opéré depuis les années 90, qui va à l'encontre des objectifs essentiels de distribution des pouvoirs et de rapprochement des décisions politiques du citoyen.

Il n'est pas juste, en effet, comme le dit la motion, de pointer plus particulièrement du doigt les collectivités territoriales, qui, rappelons-le, doivent, elles, voter leurs budgets à l'équilibre.

Je considère pour ma part que plus de décentralisation pourrait amener à de réelles économies.

Pour ma part, s'il y a empilement préjudiciable des compétences, c'est moins entre collectivités territoriales qu'entre collectivités territoriales et Etat.

Si jamais cette motion avait été présentée alors qu'on aurait été sous un gouvernement de droite, je l'aurais votée. C'est la raison pour laquelle je vote cette motion.

M. LE MAIRE. -

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, vous avez proposé à quelques différences près cette motion au Conseil de CUB. Je m'étais abstenu pour plusieurs raisons.

Très rapidement, on peut tout à fait être d'accord sur le constat sur un certain nombre de points. Ça ne mange pas de pain. Mais c'est un constat. Or le constat c'est celui d'un échec depuis 30 ans de gouvernements de droite comme de gauche qui amènent à ce que la France soit endettée non pas de 2.000, mais de 2.200 milliards d'euros.

Je m'abstiendrai, mais pas pour les mêmes raisons que Mme DELAUNAY qui dit : « c'est de la responsabilité collective ». Oui, évidemment. Mais j'aimerais qu'elle le dise à tous les Français, surtout en période électorale. Je crois que c'est de la responsabilité des gouvernants. C'est de la responsabilité de l'action de l'Etat qui a mal ciblé, qui a vécu au-dessus de ses moyens, et on en arrive aujourd'hui à cette situation.

Au final, c'est très gentil, c'est très sympathique. L'AMF dit : « On réexamine le plan de réduction des dotations. » Très bien, ça peut se réexaminer.

« Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives. » On peut à la limite négocier cela.

« Réunion urgente pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes. » Vous pensez bien que le Parlement Européen ne bougera pas. Il s'en contrefiche. Ça ne changera absolument rien.

Quand je parlais de vœu pieux, je crois que c'est malheureusement un vœu pieux.

Les services publics, en effet, en parlant de la ruralité, ont disparu pour beaucoup de nos campagnes. Là encore c'est un constat de l'Association des Maires de France. On en reste au niveau du constat.

Y a-t-il une ébauche de solution pour changer les situations ?

Dans l'urgence, certes, on peut faire des réunions. Faites-moi une commission et comme ça on réglera le problème. C'est bien connu, mais ça n'aboutit pas souvent à grand-chose.

Je vois deux causes dans l'immédiat :

Le mille-feuille administratif qui coûte extrêmement cher à la nation, et ça on y touchera peu, si ce n'est effet pour les Régions. Mais on va accoler Limousin, Poitou-Charente et Aquitaine. Vous croyez que ça fera des économies ?

Et surtout le deuxième point, je sais que c'est votre avis, il ne faut pas toucher à la compétence générale que s'octroient les collectivités où chacun s'occupe de tout et dépense dans tous les domaines. A partir de là ça ne sera pas source d'économies. La dette continuera ainsi à se creuser.

Donc je ne voterai pas contre parce que la situation est tellement grave... Mais je rappellerai quand même qui sont les responsables. Il faut toujours rappeler les responsabilités.

Et puis surtout le manque de recettes, au premier sens du terme, m'amène à m'abstenir, car ce soutien de l'AMF n'apportera pas grand-chose.

M. LE MAIRE. -

Merci M. COLOMBIER. Vous êtes évidemment dans une position extrêmement confortable. Comme votre parti n'a jamais exercé aucune responsabilité gouvernementale depuis des décennies, vous ne vous sentez pas responsable de ce qui s'est passé. C'est, je le répète, assez facile.

Je vous propose de reprendre le texte de la motion dans les termes exacts où il a été voté à la Communauté Urbaine, c'est-à-dire avec une adjonction en début de motion rappelant que nos difficultés remontent à 20 ou 30 ans et que le creusement des déficits n'est pas d'hier.

Deuxièmement, un appel à faire quelque chose qui ressemble à l'éco-taxe. Je ne sais plus exactement quelle était la formulation dans la motion de la Communauté Urbaine, mais nous l'avons votée là-bas, j'ai accepté là-bas les amendements proposés, et notre groupe l'a votée ici, donc il n'y a pas de raison de ne pas s'aligner ici au Conseil Municipal sur ce texte qui ne change pas du tout l'esprit de la motion ni son dispositif final.

Ensuite, quelles en seront les conséquences ou les effets ? Ça, on peut évidemment en discuter, mais je pense que la prise de position d'un très grand nombre de communes dans la perspective du congrès des Maires de France qui se tiendra au mois de novembre prochain peut avoir un effet sur les positions gouvernementales. C'est pour ça qu'il me paraît important de la voter.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La motion est adoptée. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE. -

Ne vous précipitez pas. Laissez-moi le temps de vous souhaiter de bonnes vacances, Mme SIARRI !

Je vous souhaite des vacances pas studieuses du tout, et aussi longues que possibles. Enfin, pour les adjoints moins longues que pour les autres...

Bonnes vacances ! Au revoir.

(La séance est levée à 18 h 30)